

Éduquer à la citoyenneté : un défi collectif emballant !

Le contexte des dernières élections scolaires nous semble approprié pour aborder une préoccupation qui retient l'attention depuis quelques années, soit celle d'éduquer les jeunes à la citoyenneté. Le Conseil supérieur de l'éducation en a d'ailleurs fait l'objet principal de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation en 1998.

Pourquoi ?

Comme le rapporte le Conseil, cet intérêt accru pour le thème de la citoyenneté n'est pas propre à notre système éducatif. Toutes les sociétés démocratiques modernes faisant face à des bouleversements profonds s'y intéressent. L'éducation à la citoyenneté apparaît comme un enjeu majeur pour faire face à certains phénomènes qui les caractérisent : le désintérêt des citoyens pour l'aspect public, les inégalités sociales et économiques, le défi de vivre ensemble dans un contexte de pluralisme culturel, une sensibilité accrue aux problèmes mondiaux.

Comment ?

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, l'approche la plus fructueuse pour éduquer à la citoyenneté consiste à intervenir à trois niveaux : enseigner des contenus de formation pertinents, recourir à des approches pédagogiques appropriées et mettre en place un environnement éducatif qui renforce ce qui est enseigné en classe. Et c'est au primaire et au secondaire qu'il faut agir en priorité.

Un programme de formation adapté

La présente réforme de l'éducation va tout à fait dans ce sens. Le nouveau Programme de formation de l'école québécoise fait une place de choix au développement de compétences citoyennes. Il consacre l'un des cinq domaines généraux de formation au thème *Vivre-ensemble et citoyenneté* et l'un des programmes disciplinaires à *Histoire et éducation à la citoyenneté*. Les compétences transversales peuvent également y contribuer : coopérer, exercer son jugement critique, résoudre des problèmes et communiquer de façon appropriée.

Des pratiques prometteuses

L'école doit également fournir aux élèves la possibilité de pratiquer concrètement la citoyenneté par le biais d'activités réalisées en classe ou dans le cadre d'activités parascolaires. Dans son rapport, le Conseil présente un ensemble de pratiques vécues dans les écoles primaires et secondaires du Québec qui vont dans ce sens. Par exemple, à l'école primaire Saint-Gabriel-Archange du Cap-de-la-Madeleine, de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, un enseignant de 6^e année, M. Claude Poudrier, applique depuis quelques années un modèle pédagogique intitulé *Recherche-action pour la résolution de problèmes communautaires*. Cette approche, qui fait appel à la participation des élèves, leur permet de résoudre des problèmes environnementaux et sociaux dans leur milieu.

Par ailleurs, l'activité *Débats de citoyens* réalisée dans plusieurs écoles secondaires du Québec est une activité d'éducation à la citoyenneté qui favorise la participation civique des jeunes de 14 à 17 ans. Organisée par le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC), elle est présentée sous forme de débats oratoires en classe, en activités parascolaires ou interécoles. Elle favorise, chez les jeunes, une prise de conscience de certains enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels liés à des questions d'actualité. Ainsi, elle a donné lieu, en avril dernier, à un débat sur la privatisation de l'eau à l'école Antoine-Bernard de Carleton, de la Commission scolaire René-Lévesque, auquel furent conviés les dirigeants locaux, les parents et les médias. Le CDEC offre d'autres types d'activité de sensibilisation pour les jeunes tels les *Rendez-vous jeunes citoyens*.

Une foule de projets novateurs ont également été développés par des commissions scolaires et leurs établissements dans le cadre du programme *Une école ouverte sur son milieu*, dont l'un des objectifs visait l'engagement social et civique des jeunes. L'an dernier, la Fédération a produit un répertoire qui les décrit (www.fcsq.qc.ca/Dossiers/Jeunesse/Ecole-ouverte/Répertoire.html).

La mise en place d'un environnement éducatif

Pour éduquer à la citoyenneté, les milieux scolaires doivent également promouvoir activement et concrètement les valeurs et les principes de la citoyenneté à travers l'ensemble de leurs pratiques. À cette fin, ils disposent de plusieurs moyens : le projet éducatif, le plan de réussite, le code de vie, la place faite aux jeunes dans les conseils d'établissement, etc.

Le rôle du commissaire

Le commissaire a également un rôle important à jouer en s'assurant que la planification stratégique, les politiques et règlements de la commission scolaire sont cohérents avec les valeurs et les principes qui fondent l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté. Il peut aussi être un modèle d'engagement social pour les jeunes. À cet égard, certaines activités pourraient être davantage répandues auprès des élèves : témoignages sur le rôle et le vécu d'un commissaire, invitation à participer et à assister aux réunions du conseil des commissaires, etc. Ce rapprochement correspond d'ailleurs à un souhait exprimé par des jeunes du secondaire lors du Forum sur les priorités en éducation qui s'est tenu dans le cadre du congrès de la Fédération en mai dernier.

Une responsabilité collective

En terminant, mentionnons que le milieu scolaire n'est pas seul responsable de former des citoyens soucieux du respect des principes de la démocratie. D'autres acteurs doivent aussi se sentir concernés : au premier chef, il y a bien sûr les parents. Il y a aussi les autres partenaires du milieu scolaire : les organismes communautaires, ceux du monde de la santé et des services sociaux, les municipalités, etc. L'école doit multiplier les collaborations avec ses partenaires, car il en va de notre avenir et de celui des générations montantes !



Annie Jomphe

Conseillère en développement pédagogique à la FCSQ
ajomphe@fcsq.qc.ca